Saint-Nom-la-Bretèche

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/06

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession présenté par le Centre de Création et de Diffusion Musicales pour la représentation du spectacle « Les trois Frères Musiciens »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Considérant la volonté de proposer un spectacle destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant le contrat de cession présenté par le Centre de Création et de Diffusion Musicales prévoyant l'organisation du spectacle « Les trois Frères Musiciens » le mercredi 14 février 2024 de 15h00 à 16h00 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

DÉCIDE

Article 1 : Le contrat de cession avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales sise 36 C rue Bouton Gaillard, 77000 Vaux le Pénil, représenté par Jean-Jacques Guéroult, son président, est accepté

Article 2 : Le spectacle « Les trois Frères Musiciens » sera présenté à 15h00 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Article 3 : Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

Article 4 : Le coût de la prestation est arrêté à 907€ (neuf cent sept Euros) TTC ;

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 23 janvier 2024

Mis en ligne le 23/01/2024

Document rendu exécutoire le 23/01/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1er Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA

MAIRIE DE ST NOM LA BRETECHE 78860

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20240124-2024-06-AR
Date de réception préfecture : 24/01/2024